

Cornillon-Confoux
Fos-sur-Mer
Grans
Istres
Miramas
Port-Saint-Louis-du-Rhône



SAN OUEST PROVENCE



VILLE DE CORNILLON-CONFOUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

PRÉFECTURE
AIX EN PROVENCE

Révision N°2

27 JUIN 2013

COURRIER ARRIVE

6.3.1 – Eau potable

Historique du P.L.U. de Cornillon-Confoux :

Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté du Préfet le
Révision N°1 du Plan d'Occupation des Sols approuvée par délibération du CM le
Révision N°2 du Plan d'Occupation des Sols valant PLU approuvée par délibération du CM le

19 juillet 1982
3 mars 2000



Syndicat d'agglomération Nouvelle Ouest Provence
Service Urbanisme Communautaire

Adresse Postale :
Chemin du Rouquier BP 10647
13808 ISTRES CEDEX
Tel : 04 42 11 16 16
Fax : 04 42 55 42 69

Accueil du Public :
TRIGANCE 4
Allée de la Passe Pierre
13800 ISTRES
Tel : 04 42 41 19 70
Fax : 04 42 11 83 37

www.ouestprovence.com



CABINET LUYTON
ARCHITECTURE & URBANISME

280 Avenue Foch
83000 TOULON
Tel : 04 94 89 06 48
Fax : 04 94 89 97 44
Courriel : sec@luyton.fr

Mairie de Cornillon-Confoux

Place Carsignol
13250 Cornillon-Confoux
Tél. : 04 90 50 45 91
Fax : 04 90 50 47 60
mairiecornilloncx@yahoo.fr

DESCRIPTION DE LA RESSOURCE EN EAU
COMMUNE DE CORNILLON-CONFoux

1 – Ressource en eau

L'alimentation en eau potable de la commune de Cornillon-Confoux dépend d'une seule ressource située sur la commune de Lançon-de-Provence (Vallon de Sibourg).

Captée, traitée et stockée sur le site de la station de filtration de Sibourg, l'eau est ensuite acheminée gravitairement vers Cornillon-Confoux par une conduite DN 300 mm jusqu'à la commune de Lançon-de-Provence et DN 200 mm jusqu'à Cornillon-Confoux. Tout au long de son parcours, elle alimente les abonnés des deux communes.

Pour la fourniture en eau brute par le Canal de Marseille, la commune, en date du 19 juillet 1993, a formalisé ses engagements en signant avec la ville de Marseille et la Société des Eaux de Marseille, signataire en tant que concessionnaire du Canal de Marseille, un contrat de fourniture d'eau. La dotation de la commune est de 6l/s.

2 – Etages de distribution

Le réseau d'alimentation en eau de la commune est constitué de deux étages de distribution, un secours entre les étages existe par la manipulation d'une vanne de sectionnement.

- **« Etage bas »** : cet étage dessert principalement, via le réservoir des aires, les flancs sud, est et ouest (quartier des Faïsses) du village ainsi qu'une centaine de logements situés sur la commune de Saint-Chamas (sites de la Pecette et Fenières). Il alimente des zones de distribution comprises globalement entre 30 et 100 m NGF.
L'ossature principale de ce réseau est constituée par des conduites DN 200 mm au départ du réservoir, puis en 150, 125 et 100 mm. Au sud (chemin des Caravasses), un stabilisateur de pression aval limite les fortes pressions éventuelles.
Il est alimenté par le réservoir des Aires (300 m³) via le réseau « Etage Haut » par l'intermédiaire d'un stabilisateur de pression.
- **« Etage Haut »** : cet étage alimente les quartiers sud, sud-est et le centre du village. Il dessert les zones de distribution comprises globalement entre 60 et 120 NGF.
L'ossature principale de ce réseau est constituée par des conduites DN 200, 150 et 100 mm.
Il est alimenté directement par la station de filtration de Sibourg via une conduite d'adduction DN 200 mm et permet l'approvisionnement en eau du réservoir des Aires. Au nord-est, un stabilisateur de pression aval limite la pression, au niveau de l'antenne du hameau des Grandes Bastides.

3 – Stockage

La capacité de stockage de 300 m³ permet une autonomie de fonctionnement du réseau d'environ 12 heures pendant les consommations de pointe, en période estivale.

Ce réservoir est calé à la côte radier 114 NGF et son trop plein à 118 NGF.

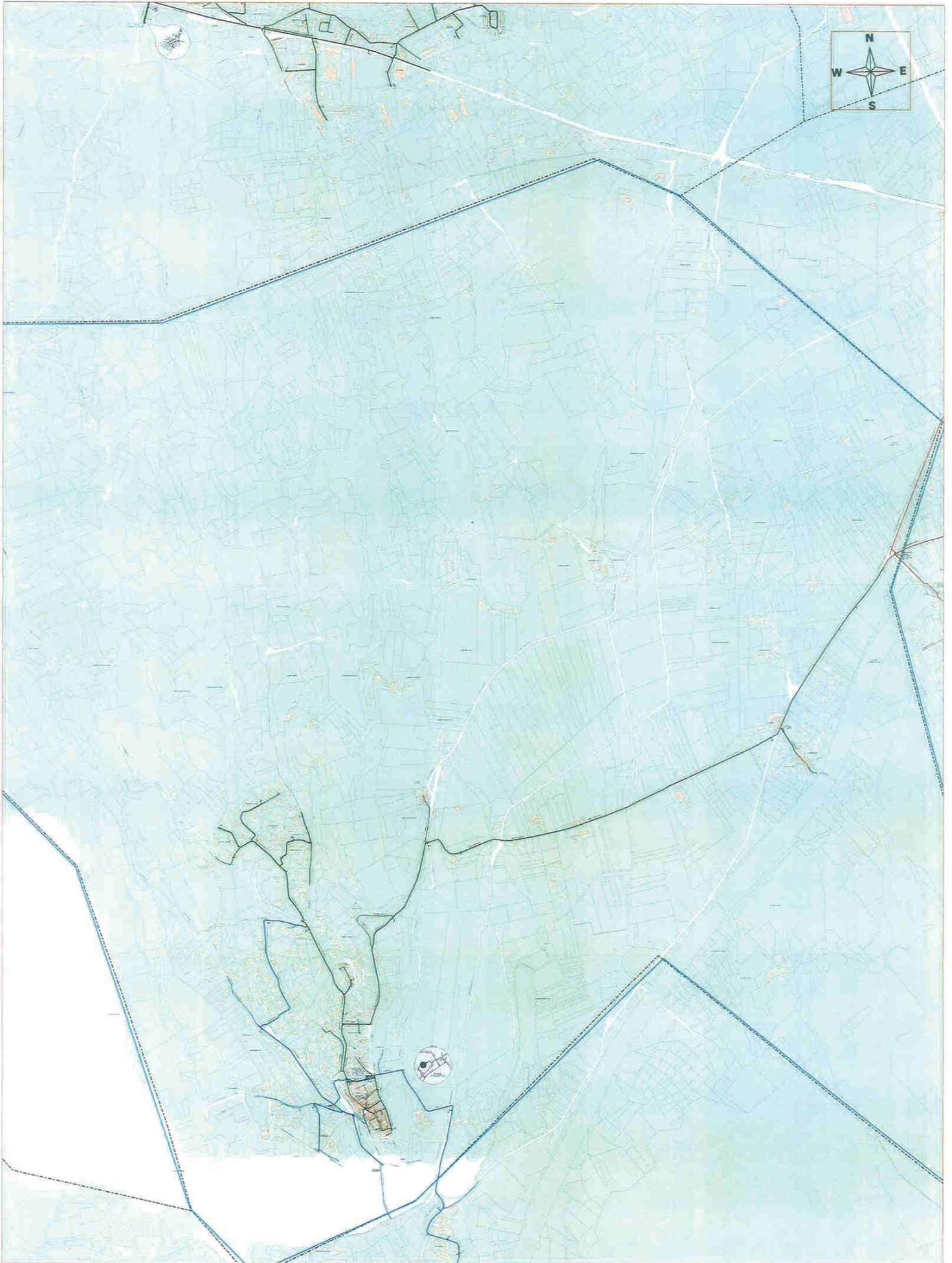
L'alimentation du réservoir est régulée par un stabilisateur de pression situé en pied de ce dernier. Une vanne tiercée sur l'adduction du réservoir permet le contrôle du marnage de l'ouvrage.

4 – Ressource de substitution

Un projet a été étudié et est en cours de validation avec :

- une première étape : l'alimentation du Quartier Pont de Rhaud à partir des réservoirs d'eau potable situés sur la commune de Grans ;
- une seconde étape : le maillage depuis le quartier Pont de Rhaud au réseau existant situé sur la commune de Cornillon-Confoux.

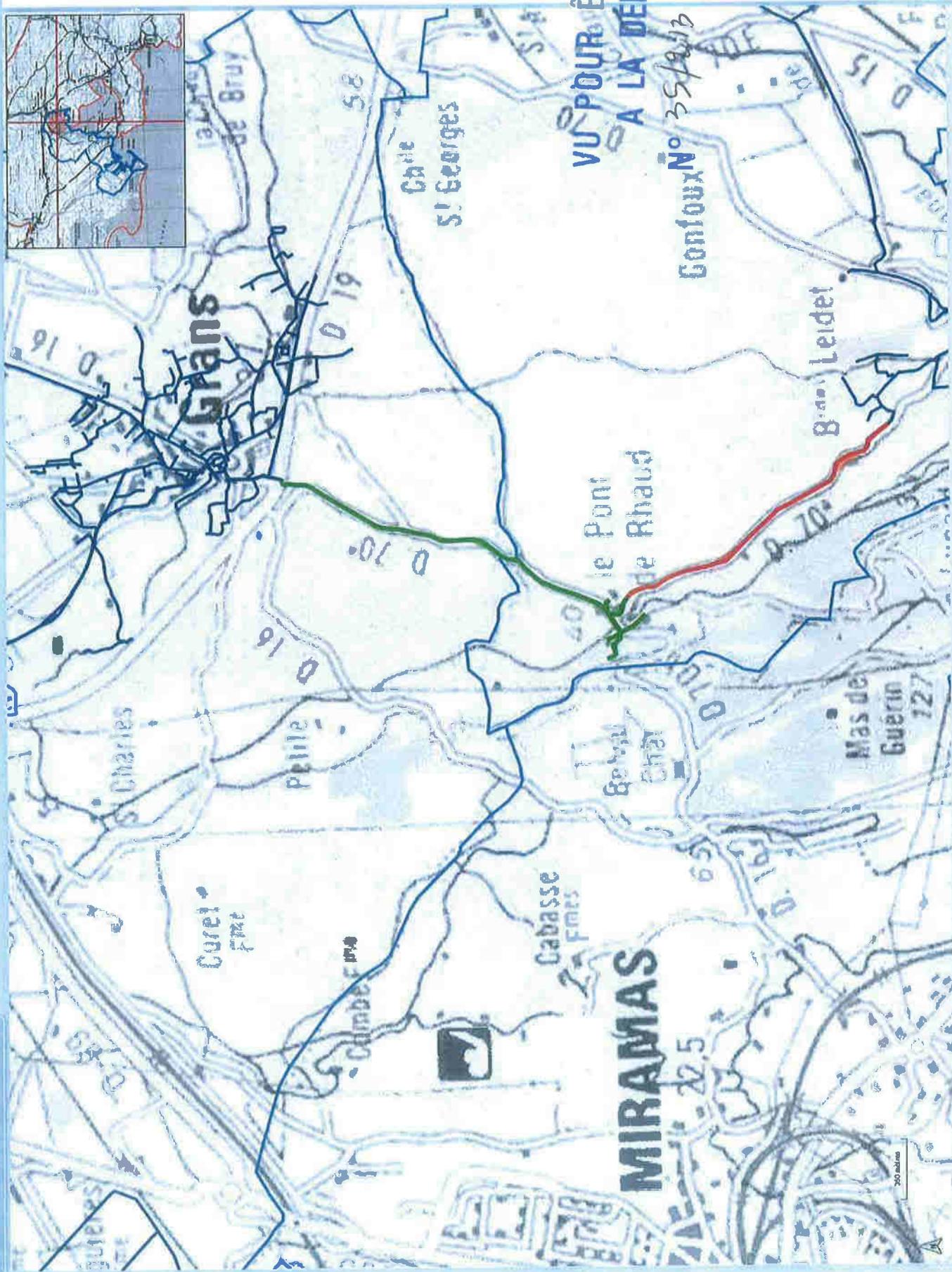
En outre, un schéma directeur d'alimentation en eau potable sera établi à l'échelle du territoire intercommunal de OUEST PROVENCE.





Legende :

-  Communes 13 hors SAN OP
-  Communes de Ouest Provence
-  SEM : réseaux d'eau potable
-  Première tranche des travaux
-  Seconde tranche des travaux



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION
Confoux N° 35/2013 DU 26 juin 2013

